

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 13 Février 2012 à 21 h

Présents :

Mesdames GOUTTE, BERNAUD, HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, BOUSSARD, BRILAUD, MAREDA, MICHEL, MIGLIORINI et RIVIERE.

Absents excusés : Mademoiselle BODEI, Messieurs GABORIT et PONTACQ,
Monsieur ODIN (pouvoir à Madame HERAUD).

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSARD.

Le compte rendu de la réunion du lundi 9 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

1) Enfouissement des réseaux : Choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle au Conseil que le S.D.E.E.G a été chargé d'organiser, en sa qualité de maître d'œuvre, la procédure de mise en concurrence des entreprises pour les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques sur l'entrée nord de la commune (génie civil). 3 entreprises ont répondu à cette consultation et ont remis leurs offres : l'entreprise AXIMUM pour un montant de 26.796,38 € TTC, l'entreprise SUD RESEAUX pour un montant de 24.159,20 € TTC et l'entreprise INEO pour un montant de 26.912,39 € TTC. Le S.D.E.E.G. confirme que ces 3 entreprises présentent toutes les conditions pour la réalisation des travaux souhaités.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confier les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques à l'entreprise SUD RESEAUX pour un montant de 24.159,20 € TTC et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens. Le Conseil souhaite, par ailleurs, qu'il puisse être procédé en même temps à l'enfouissement des lignes électriques.

2) C.N.F.P.T. : convention pour le plan de formation mutualisé

Madame le Maire rappelle au Conseil que ce plan de formation mutualisé concernant les diverses formations proposées aux agents communaux a déjà été validé par une précédente délibération. La délégation régionale Aquitaine du C.N.F.P.T. et le Centre de Gestion ont décidé d'aider les communes à élaborer leurs plans de formation. Il s'agit donc, désormais, de conclure une convention de mise en œuvre des actions de formation inscrite à ce plan avec le C.N.F.P.T. pour les années 2012 et 2013. La convention règle alors les modalités de mise en œuvre de la partie du plan de formation mutualisé dont les actions seront organisées par la Délégation régionale Aquitaine du C.N.F.P.T. (40 journées-formation chaque année dont le coût pédagogique est pris en charge financièrement par le C.N.F.P.T.)

Après lecture du contenu de cette convention de mise en œuvre, le Conseil accepte la conclusion de celle-ci à l'unanimité et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

3) Aide Communale au Ravalement

Monsieur HILARION propose d'allouer une Aide Communale au Ravalement à Monsieur et Madame GEDON pour des travaux réalisés sur un immeuble situé Rue de la Gaité. La déclaration préalable a été déposée le 7 novembre 2011 et a fait l'objet d'une acceptation en date du 8 décembre 2011.

Pour les travaux de ravalement de façade, le devis le moins-disant présenté s'élève à la somme de 13.401,00 €, ce qui permet une aide d'un montant de 2.000 €, soit le maximum permis par le règlement. Il n'est donc pas nécessaire de prendre en considération les travaux de menuiserie qui s'élèvent à la somme de 7.132 € TTC.

Le Conseil accepte le versement d'une somme de 2.000 € à Monsieur et Madame GEDON au titre de l'Aide Communale au Ravalement et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

4) Commission Port : nomination d'un membre extra-communal

Le Conseil s'étant déjà prononcé favorablement pour le remplacement de Monsieur François BERNARD par Monsieur Jean-Marie SAINT ANTONIN en qualité de membre extra-communal au sein de la Commission « Port », la question devient sans objet et est donc retirée de l'ordre du jour.

5) Copieur Mairie : nouvelle proposition

Monsieur BERNARD rappelle que le photocopieur de la Mairie doit rapidement être changé. Il expose au Conseil les détails d'une proposition émanant de la société ACTEIS pour un nouveau copieur de marque RICOH type MP C2500. Le financement proposé serait une location financière sur 22 trimestres pour un loyer trimestriel de 324 € HT, la société ACTEIS prenant en charge le solde du contrat de l'actuel copieur dont le montant est identique.

Le Conseil estimant devoir obtenir d'autres propositions, décide, à l'unanimité, de reporter la question à la prochaine réunion du Conseil.

6) Audit téléphone Mairie

Monsieur BERNARD propose au Conseil de faire réaliser un audit sur l'ensemble des systèmes téléphoniques de la commune. En effet, il s'avère que le coût des divers abonnements et communications s'élève à près de 3.700 € par an, dont 80 € d'abonnement internet. Il est convaincu que des économies importantes peuvent ainsi être réalisées. L'entreprise N.T.I. a fait parvenir un devis portant sur une somme de 450 € HT pour la réalisation d'un audit, le recueil des besoins et la rédaction d'un rapport et sur une somme de 300 € HT pour l'aide au choix d'un prestataire. Monsieur BERNARD propose de s'en tenir, pour le moment, à la 1^{ère} phase.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confier à l'entreprise N.T.I. la réalisation d'un audit général sur les systèmes téléphoniques de la commune pour un montant de 450 € HT et mandate Madame le maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

7) Budgets annexes et principal : comptes administratifs 2011, comptes de gestion 2011 et affectations de résultats

7-1 Budget Communal :

Compte administratif 2011

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2011 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes de fonctionnement :	657.779,65 €
Dépenses de fonctionnement :	611.278,27 €
Résultat de l'exercice :	+ 46.501,38 €

Recettes d'investissement :	157.126,02 €
Dépenses d'investissement :	97.024,74 €
Résultat de l'exercice :	+ 60.101,28 €

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2011 au vote. Le compte administratif 2011 est adopté à la majorité. Monsieur RIVIERE s'abstient.

Compte de gestion 2011 de Monsieur le Percepteur

Monsieur GERGAUD a fait savoir que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté à la majorité. Monsieur RIVIERE s'abstient. Madame le Maire revient en séance.

Affectation de résultat

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée.

Celle-ci est adoptée à la majorité ainsi que suit :

Résultat de fonctionnement 2011 :	46.501,38 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2010 :	165.781,87 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2011 :	212.283,25 €
Résultat d'investissement 2011 :	60.101,28 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2010 :	- 11.104,14 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2011 :	+ 48.997,14 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	157.625,47 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	15.654,70 €
Soldes des restes à réaliser au 31/12/2011 :	- 141.970,77 €

Le besoin de financement en investissement est donc de 92.973,63 €.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit :

Report en section d'investissement 2012 :	48.997,14 €
Besoin de financement en investissement pour 2012 :	92.973,63 €
Report en recettes de fonctionnement 2012 :	119.309,62 €

Monsieur RIVIERE s'abstient.

Monsieur BERNARD remet à chaque élu un tableau retraçant tous les reports en fin d'année depuis 2008. Compte tenu d'une provision de 20.000 € pour les travaux de la décharge du brouillon, il s'avère que le report en fin d'exercice 2011 est sensiblement identique à ce qu'il était à la fin de l'exercice 2008. De même, le tableau permet d'apprécier l'évolution de l'endettement. Celui-ci était de 607.740,43 € en début d'année 2008. Il est de 406.844,98 € en début d'année 2012.

7-2 Budget annexe assainissement :

Compte administratif 2011

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2011 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes d'exploitation :	44.925,27 €
Dépenses d'exploitation :	40.009,67 €
Résultat de l'exercice :	+ 4.915,60 €
Recettes d'investissement :	73.347,97 €
Dépenses d'investissement :	13.524,80 €
Résultat de l'exercice :	+ 59.823,17 €

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2011 au vote. Le compte administratif 2011 est adopté à la majorité. Mr RIVIERE s'abstient. Madame le Maire revient en séance.

Compte de gestion 2011 de Monsieur le Percepteur

Monsieur GERGAUD a fait savoir que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté à la majorité. Monsieur RIVIERE s'abstient.

Affectation du résultat

Monsieur BERNARD présente l'affectation du résultat proposée.

Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat d'exploitation 2011 :	4.915,60 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2010 :	-
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2011 :	+ 4.915,60 €
Résultat d'investissement 2011 :	59.823,17 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2010 :	- 49.757,27 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2011 :	10.065,90 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	5.656,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	-
Solde des restes à réaliser au 31/12/2011 :	- 5.656,00 €

Il n'existe donc aucun besoin de financement en investissement.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit :

Report en section d'investissement 2012 :	10.065,90 €
Besoin de financement pour 2012 :	-
Report en recettes d'exploitation 2012 :	4.915,60 €

Le solde des provisions en 2010 était de 63.000 €. Les provisions reprises en 2011 s'élèvent à 13.000 €. Le total des provisions à fin 2011 est de 50.000 €, somme qui pourrait servir aux travaux de contrôle sur le réseau. Monsieur RIVIERE s'abstient.

7-3 Budget Annexe Port :

Compte administratif 2011

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2011 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes d'exploitation :	17.515,93 €
Dépenses d'exploitation :	9.797,78 €
Résultat de l'exercice :	+7.718,15 €
Recettes d'investissement :	23.090,56 €
Dépenses d'investissement :	2.479,20 €
Résultat de l'exercice :	+20.611,36 €

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2011 au vote. Le compte administratif 2011 est adopté à la majorité. Monsieur RIVIERE s'abstient. Madame le Maire revient en séance.

Compte de gestion 2011 de Monsieur le Percepteur

Monsieur GERGAUD a fait savoir que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté à la majorité. Monsieur RIVIERE s'abstient.

Affectation de résultat :

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée.
Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat d'exploitation 2011 :	+ 7.718,15 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2010 :	+ 2.844,56 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2011 :	+ 10.562,71 €
Résultat d'investissement 2011 :	+ 20.611,36 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2008 :	- 13.117,97 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2011 :	+ 7.493,39 €

Il n'y a pas de restes à réaliser et il n'y a aucun besoin de financement en investissement.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit :

Report en recettes d'investissement 2012 :	7.493,39 €
Report en recettes d'exploitation 2012 :	10.562,71 €

Monsieur RIVIERE s'abstient.

7-4 Budget Annexe Développement Economique Compte administratif 2011

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2011 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes de fonctionnement :	20.568,46 €
Dépenses de fonctionnement :	7.200,42 €
Résultat de l'exercice :	+13.368,04 €
Recettes d'investissement :	26.165,77 €
Dépenses d'investissement :	30.111,66 €
Résultat de l'exercice :	- 3.945,89 €

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2011 au vote.
Le compte administratif 2011 est adopté à la majorité. Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent. Madame le Maire revient en séance.

Compte de gestion 2011 de Monsieur le Percepteur

Monsieur GERGAUD a fait savoir que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté à la majorité. Mademoiselle BERNARD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Affectation de résultat :

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée. Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat de fonctionnement 2011 :	+ 13.368,04 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2010 :	+ 991,14 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2011 :	+ 14.359,18 €
Résultat d'investissement 2011 :	- 3.945,89 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2010 :	- 9.065,69 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2011 :	- 13.011,58 €

Il n'y a pas de restes à réaliser et il existe un besoin réel de financement en investissement d'un montant de 13.011,58 €.

La transposition budgétaire s'établit comme suit :

Report en section d'investissement 2012 :	
Déficit antérieur :	- 13.011,58 €
Besoin de financement pour 2012 :	
Recettes d'investissement :	13.011,58 €
Report en recettes de fonctionnement 2012 :	
Excédent antérieur :	1.347,60 €

Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

8) Demandes de subventions : D.E.T.R. 2012 et Conseil Général

Monsieur BERNARD présente cette question. Il rappelle que des subventions peuvent être allouées par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Il propose de retenir 2 dossiers pour les présenter dans ce dispositif de subventions.

Le 1er dossier, considéré comme priorité n°1, concerne les travaux de toiture du préau et de la cantine scolaire. Un devis établi par Monsieur MINARD porte sur un montant de 20.254,52 € HT pour ces travaux. La subvention peut s'élever à la somme de 7.089,08 € soit 35 % du montant H.T. de ces travaux. Par ailleurs, le Conseil Général peut allouer une subvention s'élevant auparavant à 50 % du montant H.T. de ces travaux, avec un maximum de 22.000 €, mais ce montant est réduit désormais à 44 % du montant de ces travaux, compte tenu d'un abattement décidé par le Conseil Général, ce qui réduit le montant à 8.911,99 €. La part restant à la charge de la commune sera alors de 4.253,45 € outre la T.V.A. récupérable, soit 21 % d'autofinancement.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat (D.D.T.R.) pour un montant de 7.089,08 € et du Conseil Général pour un montant de 8.911,99 € pour les travaux de réfection de toiture à l'Ecole et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

Le 2^{ème} dossier, considéré comme priorité n°2, concerne les travaux d'aménagement de toilettes et d'un nouveau système de chauffage à l'Agence Postale Communale. Suivant devis, ces travaux s'élèvent à la somme de 9.401,80 € H.T., outre 940,18 € H.T. de frais de maîtrise d'œuvre, ce qui permet une aide, dans le cadre de la D.D.T.R d'un montant de 3.290,63 €, le financement restant à la charge de la commune étant de 7.051,35 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le plan de financement des travaux prévus à l'A.P.C, décide de procéder à une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la D.D.T.R. pour un montant de 3.290,63 € et mandante Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

9) Redevance occupation France Télécom 2012

Madame le Maire rappelle les conditions de perception de cette redevance versée à la commune par France TELECOM chaque année. La somme provient d'un calcul complexe prenant notamment en compte les longueurs de réseaux et la surface occupée. Pour 2012, la somme à percevoir s'élève à 672 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le calcul proposé et le versement de la somme de 672 € par France TELECOM au titre de l'occupation du domaine communal.

10) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets

Monsieur BERNARD propose au Conseil d'autoriser certaines dépenses d'investissement alors que le vote du budget 2012 n'a pas été effectué.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'engager les dépenses suivantes :

- 520,62 € T.T.C. pour la réalisation de 10 poteaux pour la place du Rey (devis de l'entreprise HENRY)
- 9.976,00 € au Syndicat des Eaux du Blayais pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable pour 2 lots projetés à « la Petite Roque ». Les travaux s'élèvent en réalité à la somme de 11.931,30 € TTC mais seront facturés sur la base du montant H.T., le syndicat récupérant la T.V.A.
- 1.668 € pour l'achat de la parcelle cadastré A 714 auprès de Madame HILAIRE.
- 24.159,20 € T.T.C. pour les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés par l'entreprise SUD RESEAUX.

Pour ces 4 dépenses, le Conseil mandate, à l'unanimité, Madame le maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

Avant le 5^{ème} vote, Messieurs BERNARD et MAREENDA quittent la séance.

Madame le Maire propose au Conseil de poursuivre le dossier de rénovation pour l'installation du local commercial en mandatant Monsieur ZARUBA, Architecte, pour la mission d'Etudes de projet (pour 1.838,11 € H.T.) et d'assistance aux contrats de travaux (pour 919,05 € H.T.), ce qui doit permettre de connaître le montant précis des travaux après obtention des offres des entreprises et ce, afin de confirmer le plan de financement du projet déjà adopté suivant évaluation par Monsieur ZARUBA et d'en vérifier la réalisation. Monsieur MICHEL estime qu'il n'est pas nécessaire de s'engager plus en avant sur ce projet, étant toujours dans l'attente de l'accord de la subvention dans le cadre du F.I.S.A.C.

Après discussion, le Conseil accepte, à la majorité de mandater Monsieur ZARUBA, Architecte, pour la mission d'études de projet et d'assistance aux contrats de travaux, pour un montant de 2.757,16 € H.T. et mandate Madame le maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens. Monsieur MICHEL s'abstient. Mademoiselle BERAUD et Monsieur RIVIERE votent contre. Messieurs BERNARD et MAREENDA ne prennent donc pas part au vote. Messieurs BERNARD et MAREENDA reviennent en séance.

11) Questions diverses

Défibrillateur : Madame le Maire informe le Conseil que le défibrillateur sera installé dès l'obtention du devis demandé pour sa pose. Une formation gratuite de 2 heures pour 15 personnes sera proposée.

Signalisation : Madame le Maire fait part au Conseil de la demande émanant de Monsieur et Madame Sébastien BAUDET pour la pose de panneaux de signalisation de leur propriété viticole. Conformément aux nouvelles réglementations, ils pourront bénéficier d'un jalonnement au titre de la Signalisation d'Information Locale, une autorisation écrite devant être accordée.

Neige : Madame le Maire fait un rapide compte-rendu des difficultés rencontrées lors des récentes chutes de neige.

Commission « port » : la réunion de la commission pour l'étude des projets de la société ECTAUR est reportée au 15 mars.

Finances : la commission « finances » se réunira le 8 mars.

Travaux : Monsieur RIVERE signale l'existence d'une fissure sur la rue Chardonnet et souhaite que l'on en tienne compte avant la réalisation des travaux de voirie prévus.

Journal municipal : Monsieur BOUSSARD signale au Conseil que le journal municipal conçu avec l'aide de l'agence EDEN semble avoir reçu un accueil très favorable. Il se rapprochera de l'agence EDEN pour obtenir une proposition financière pour une collaboration sur les prochaines éditions.

La séance est levée à 23 heures 55.